



**PROCES-VERBAL**  
**Assemblée Communale de Pont-en-Ogoz**  
**du 13 avril 2011**

Présidence : M. Félix Morard, Syndic (M. le Président)

Secrétaire : Mme Murielle Gilly

Scrutateurs : Daniel Fragnière et Yvan Maillard

Participation : 47 personnes

Lieu : Halle polyvalente – Avry-devant-Pont

Personnes excusées : 14 personnes

---

**Tractanda :**

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée communale du 16 décembre 2010
  2. Comptes de fonctionnement et d'investissements 2010 :
    - rapport de l'organe de révision
    - rapport de la Commission financière
    - approbation des comptes
  3. Approbation du Règlement concernant la reprise des Infrastructures par la Commune
  4. Informations et divers
- 

A 20h00, **M. Félix Morard, Syndic** ouvre l'Assemblée communale et souhaite la bienvenue aux personnes présentes. Il précise qu'elle est spécifique aux comptes 2010 et qu'il s'agit de la dernière Assemblée de la législature 2006-2011. Il rappelle qu'elle a été convoquée conformément à l'article 12 de la Loi sur les Communes, par insertion dans la Feuille Officielle du Canton de Fribourg no.13 du 1<sup>er</sup> avril 2011, par affichage au pilier public, ainsi que par convocation en tous ménages (bulletin communal).

**M. le Président** lit la liste des personnes qui se sont excusées, puis procède à la nomination de deux scrutateurs, soit M. Daniel Fragnière et M. Yvan Maillard. L'assemblée compte 47 citoyens.

**M. le Président** informe l'Assemblée du déroulement de la séance et précise que les débats seront enregistrés pour faciliter la rédaction du PV. Il demande également aux participants de préciser leur nom en cas de remarques ou de questions.

**M. le Président** passe en revue les points du **Tractanda** et demande s'il y a des remarques, il invite l'Assemblée à se prononcer sur son contenu.

---

**Le tractanda ne suscitant pas de remarque, celui-ci est approuvé.**

---

## Point 1

### **Approbation du procès-verbal de l'Assemblée communale du 16 décembre 2010 :**

**M. le Président** demande s'il y a des questions par rapport à ce procès-verbal. Comme ce n'est pas le cas, il demande de l'approuver à main levée.

---

**Le procès-verbal de l'Assemblée communale du 16 décembre 2010 est approuvé à l'unanimité.**

---

## Point 2

### **Comptes de fonctionnement et d'investissements 2010 :**

**M. le Président** informe l'Assemblée que la présentation des comptes se fera en 2 volets, comptes de fonctionnement, puis comptes d'investissements. Pour ce faire, il passe la parole à **M. Michel Grivel** (Conseiller communal en charge des finances).

**M. Grivel** salue l'Assemblée et lit les comptes de fonctionnement 2010, également affichés à l'écran. En résumé, le **bénéfice brut de l'exercice 2010 est de Fr. 208'678.- avant les amortissements supplémentaires comptabilisés de Fr. 208'345.-**. Il donne les détails des amortissements supplémentaires comptabilisés, soit : Informatique scolaire – Fr. 19'805.-; solde de la subvention à l'île d'Ogoz – Fr. 72'250.- (prêt initial de Fr. 85'000.-); solde de la Télécommunication Swisscom TV – Fr. 86'789.- (montant initial de Fr. 100'000.-); Immeuble communal d'Avry-devant-Pont – Fr. 29'501.-. **Total des charges 2010: Fr. 6'676'357.-**, y compris imputations internes pour environ Fr. 845'000.-, ce qui donne un total de charges de Fr. 5' 831'000.-. **Total des revenus 2010: Fr. 6'676'689.-**, le **bénéfice net de l'exercice 2010** présenté à l'Assemblée communale est de **Fr. 332.-**.

**M. Grivel** demande s'il y a des questions quant au compte de fonctionnement 2010. Comme il n'y en a pas, il procède à la lecture des comptes d'investissements 2010.

Il indique un excédent de charges de Fr. 532'903.-, puis il donne le détail des investissements terminés en 2010, à savoir :

02 – Administration informatique (étape 1) : budget octroyé en 2008 de Fr. 60'000.-, total des charges sur 3 ans : Fr. 59'968.75, solde positif non dépensé de Fr. 31.25.

02 – Administration informatique (étape 2 - site Internet) : budget octroyé en 2009 de Fr. 30'000.-, total des charges sur 2 ans : Fr. 33'713.25, dépassement de budget de Fr. 3'713.25.

29 – Rénovation des bâtiments scolaires :

Nouvelle salle du Bry : budget octroyé en 2010 de Fr. 130'000.-, total des charges : Fr. 122'544.45, subsides cantonal de Fr. 22'707.10, coût total de l'école moins la subvention : Fr. 99'837.35, ce qui donne un solde positif non dépensé de Fr. 30'162.65.

Renouvellement du parc informatique des écoles (ordinateurs et beamers) : budget octroyé en 2010 de Fr. 20'000.-, total des charges de Fr. 19'805.60, solde positif non dépensé de Fr. 194.40.

79 – Réalisation dénomination des rues : budget octroyé en 2008 de Fr. 40'000.-, total des charges sur 3 ans : Fr. 42'462.25, dépassement de budget de Fr. 2'462.25.

83 – Sentier des rives du Lac – ARG : Budget 2009 (2 et 3<sup>ème</sup> partie) de Fr. 60'000.-, total des charges sur 2 ans : Fr. 60'996.-, dépassement de budget de Fr. 996.-.

943 – Immeuble communal d'Avry-dt-Pont (étanchéité toit plat) : budget octroyé en 2010 de Fr. 50'000.-, total des charges de Fr. 44'419.65, investissement terminé avec un solde positif non dépensé de Fr. 5'580.35. Certains travaux ont été exécutés par le personnel communal, expliquant également la raison des soldes non dépensés.

En résumé, le total de dépassement de budget est de Fr. 7'171.50 et le total de soldes non dépensés de Fr. 35'968.65, si on enlève la subvention cantonale de Fr. 22'707.10 qui n'a pas été budgétisée, le **solde non dépensé est de Fr. 13'261.55**.

Suite à la lecture des investissements 2010, **M. Grivel** invite l'Assemblée à poser des questions.

**M. Pierre-Justin Morard** demande si, à la position 14 – Police du feu, la subvention ECAB arrivée en 2010 concerne les charges 2009 de Fr. 120'851.-. **M. Grivel** répond que c'est exact. **M. Morard** remarque qu'il y a une grande différence de budget dans les comptes d'investissements, point 7 – 70/approvisionnement en eau, avec un budget de Fr. 180'000.- et des comptes de Fr. 17'443.-, et 71/protection des eaux avec un budget de Fr. 485'000.- et des comptes de Fr. 27'279.-.

**M. Grivel** précise que les montants ne sont pas tous dépensés et qu'il s'agit de reports de budget pour des investissements en cours, ceci expliquant les grandes différences par rapport aux budgets. Pour le 70 (Fr. 180'000.-), il s'agit de reports, et non pas de l'investissement total pour l'eau, les comptes seront donnés une fois l'investissement terminé.

**M. Morard** ajoute que l'on risque d'avoir en 2011 des charges qui correspondent plus ou moins à cette différence. **M. Grivel** confirme que c'est exact dans la mesure où l'on réalise les captages, il ajoute que l'on effectue actuellement des essais de pompage, il n'y a toutefois rien de prévu dans l'immédiat. Idem pour le 71 (Fr. 485'000.-), il s'agit de la mise en séparatif des Planchettes, les travaux commencent ces jours.

Comme il n'y a pas d'autre question, **M. Grivel** présente le **bilan 2010** avec un **total au bilan de Fr. 14'290'189.-**.

**M. le Président** remercie **M. Grivel** et passe la parole à **M. Pierre Broye**, Président de la Commission financière, pour la lecture du rapport de l'organe de révision et le rapport de sa commission.

**M. Broye** salue le Syndic et l'Assemblée, il précise que la Commission financière (CF) a pris position par rapport au travail de l'organe de révision, et non pas par rapport au contrôle des comptes comme cela se faisait auparavant. La CF a procédé en 3 étapes : elle a reçu les 2 rapports de l'organe de révision et le formulaire de contrôle donné par le Canton pour la vérification des comptes communaux, elle a ensuite tenu une séance et analysé les comptes avec l'ensemble de ses membres, puis elle a posé un certain nombre de questions au Conseil communal. Sur la base de ces travaux, la CF a pu constater que le bénéfice de l'exercice 2010 s'élève à **Fr. 208'678.-** avant les amortissements supplémentaires, que les coûts de base qui doivent s'équilibrer ou respecter un degré de couverture minimale, par exemple approvisionnement en eau, protection des eaux et les ordures ménagères, respectent les directives cantonales, et enfin que les comptes sont bons car ils permettent de comptabiliser des amortissements supplémentaires pour un montant de **Fr. 208'345.-**.

La CF et l'organe de révision concluent que les vérifications obligatoires prescrites par le Service des communes ont toutes été effectuées et sont consignées dans le formulaire officiel de vérification des comptes, et que selon leur appréciation, la comptabilité et les comptes annuels sont conformes aux dispositions de droit public en matière de tenue des comptes communaux. **M. Broye** ajoute que sur cette base, l'organe de révision recommande d'approuver les comptes annuels soumis, clôturant avec un **excédent de produits de Fr. 332.-**. Le rapport est signé par Philippe Menoud, expert-réviseur agréé et réviseur responsable, et Frédéric Neuhaus, réviseur agréé. La CF est du même avis et recommande, en conclusion, d'approuver ces comptes avec le résultat présenté, le rapport est signé John Lehmann et Pierre Broye.

**M. le Président** remercie **M. Broye** et invite celles et ceux qui acceptent les comptes 2010 de bien vouloir s'exprimer à main levée.

---

**Les comptes 2010 sont approuvés à la majorité : 45 oui, 1 non et 1 abstention.**

---

### Point 3 :

#### **Approbation du Règlement concernant la reprise des Infrastructures par la Commune**

**M. le Président** indique que le règlement consiste à reprendre des infrastructures nouvelles, essentiellement des constructions sur des terrains privés, puis des infrastructures existantes où les propriétaires, pour diverses raisons, demandent à la Commune de les reprendre. Ces reprises sont sujettes à conditions. Il passe la parole à **M. Jean-Claude Balmer** (Conseiller communal en charge de l'Eau et de l'Épuration) pour complément d'information.

**M. Balmer** confirme que le but principal de la Commune est de fixer un règlement qui soit équitable pour toute reprise d'infrastructure, qu'elle soit nouvelle ou existante, et que l'entier des investissements faits par le propriétaire, promoteur ou autre, soit en fin de compte remis à la Commune pour un montant de Fr. 0.00. Il mentionne également que ce règlement a passé deux fois au Service juridique du Service des communes, puis il invite l'Assemblée à poser des questions.

**M. Jean-Jacques Reynaud** demande quant aux places de parc qui seront également reprises, s'il s'agit de places d'utilité publique, ou uniquement de places privées. **M. Balmer** précise que chaque cas devra être examiné par le Conseil communal qui décidera finalement de la reprise d'une infrastructure, ou non.

**M. Reynaud** demande si ces places seront à usage privé ou à usage public. **M. Balmer** répond que si elles sont à usage privé, le Conseil communal ne va pas forcément les reprendre, par contre si elles sont publiques, il sera possible d'en discuter.

**M. Antoine Gremaud** ajoute qu'il est régulièrement mentionné dans les articles de ce règlement que la reprise d'une infrastructure peut avoir lieu si elle répond à un intérêt public prépondérant avéré, cette condition devra donc être vérifiée avant toute reprise.

**M. Balmer** profite de ce thème pour rappeler qu'il y a un problème lié aux places de parc publiques, notamment sur le parking de la HAP où sont régulièrement parqués des véhicules. Il ajoute que ce sujet est souvent abordé avec la Paroisse pour une éventuelle mise à ban, afin d'éviter le parcage « sauvage ».

**M. Chris Gabriel** demande si par rapport à des canalisations situées dans certains tronçons, il pourrait y avoir un contrôle par caméra ou autre. **M. Balmer** répond que tout est mentionné dans le règlement, soit la reprise des regards en fonction des coordonnées. Il ajoute que par la suite ceci sera aussi transféré dans le suivi du Plan général d'évacuation des eaux, le but n'étant pas que la Commune repaie des contrôles.

**M. Gabriel** demande si dans le cas où une canalisation serait endommagée sur un tronçon, ce serait au propriétaire d'effectuer la réparation ou si la Commune reprendrait ce bien pour Fr. 0.00. **M. Balmer** répond que le principe veut que l'ouvrage soit remis en état par le propriétaire avant une reprise communale.

**M. Pierre-Justin Morard** demande si un inventaire approximatif des objets qui seraient repris a été fait, et si l'augmentation de charges pour la Commune est connue, l'aspect financier étant à prendre en compte.

**M. Balmer** répond qu'il n'y a actuellement que de petites demandes de reprise de collecteurs par la Commune, et que le coût financier n'a pas été calculé dans la mesure où l'on ne connaît pas encore le nombre de mètres de conduites ou de route, voire de surface à reprendre.

**M. Philippe Janet** fait la remarque que c'est bien d'avoir un règlement, et que si celui-ci avait existé il y a une vingtaine d'années, le début de la route des Planchettes n'aurait pas été repris sans que le 2<sup>ème</sup> tapis ne soit posé. Il mentionne la famille Simonet, et pense que d'autres tronçons de route seront encore remis à la Commune, qu'il est souhaitable de rester attentif car la route n'est pas terminée. **M. Balmer** répond que grâce à ce règlement il sera possible d'accepter ou pas l'ouvrage et précise que s'il n'est pas remis à la Commune, c'est le propriétaire qui en est responsable.

Comme il n'y a plus de question, **M. le Président** demande à celles et ceux qui acceptent ce règlement, de s'exprimer à main levée.

---

**Le Règlement concernant la reprise des Infrastructures est approuvé à l'unanimité.**

---

**Point 4 :**

***Informations et divers***

**M. le Président** précise qu'une Assemblée extraordinaire se tiendra au mois de juin en raison de la nouvelle législature 2011-2016. Il est impératif de reconstituer et d'approuver les différentes commissions qui sont du ressort de l'Assemblée, à savoir : la Commission financière, la Commission de naturalisation, et la Commission d'urbanisme.

**M. le Président** poursuit et lance un appel à bénévoles au nom de l'association « Jette-des-Ponts », pour le montage et démontage des infrastructures et la participation au Marché de printemps qui se déroulera le 7 mai.

Il passe la parole à **M. Antoine Gremaud** pour le dossier de révision du Plan d'Aménagement Local (PAL).

**M. Gremaud** mentionne que nous avons reçu le dossier de révision du PAL en retour d'examen préalable. Etant donné que ce dossier vient de nous parvenir, il ne peut aller très loin dans les explications et précise que l'on a de nombreux travaux à conduire avec les Services de l'Etat et notre urbaniste pour compléter le dossier.

En résumé, un des aspects positifs est la mise en zone acceptée pour le projet de nouvelle laiterie. Ce projet pourra dès lors avancer, même hors révision de PAL.

Du côté négatif, il y a la vraie question de fond qui est le surdimensionnement de la zone à construire pour du résidentiel, ce qui bloque le dossier de révision. Sur les 320.000 m<sup>2</sup> actuellement constructibles pour du résidentiel, seuls 130.000 m<sup>2</sup> seraient admissibles selon le calcul basé selon le degré de constructions des 15 dernières années, soit un dépassement de 190.000 m<sup>2</sup>. Dans le cadre de la révision du PAL, le surdimensionnement implique également qu'aucune nouvelle mise en zone n'est possible. Il avait toutefois été demandé que la Cité d'Ogoz soit traitée comme un cas à part, en raison des 130.000 m<sup>2</sup> constructibles, mais le Canton refuse ce principe.

Le dossier de révision doit ainsi être corrigé, revu et soumis à un nouvel examen préalable, dès que possible. **M. Gremaud** précise qu'il s'agit de sortir de la zone les terrains inutiles selon les objectifs d'un développement mesuré de la Commune. Des terrains constructibles de grande dimension seront sérieusement remis en question afin d'atteindre un dimensionnement acceptable de la zone constructible et de mener à bien la révision du PAL.

**M. Gremaud** ajoute qu'harmoniser les conditions de construction sur l'ensemble de la Commune est un travail urgent. Un délai de 3 ans avait été donné à la suite de la fusion de 2003 pour harmoniser les règlements communaux d'urbanisme. De plus, la révision du PAL tend également à rendre toute sorte de projets réalisables, tels que les rives du lac, les ports, la gestion des problèmes de parcage, les éventuelles zones à trafic modéré. La solution qui consisterait à attendre l'écoulement du temps, pensant que les constructions se réalisent, n'est donc pas satisfaisante ce, d'autant plus, que l'épineux problème de la Cité d'Ogoz voit l'arrivée de projets de construction depuis 1964.

**M. François Barras** demande si dans le cas où l'on retire des zones constructibles, les taxes payées sur ces terrains à la Commune vont être rendues aux propriétaires.

**M. Gremaud** répond qu'il est impossible à ce jour de donner une réponse exacte, mais qu'il existe des arguments, dont le poids devra être examiné, pour refuser le remboursement de ces taxes, tels que les infrastructures dimensionnées en fonction de projets, les charges déjà assumées par la Commune, le temps écoulé depuis la mise en zone, etc. De toute manière, une sortie de zone de certains terrains doit faire l'objet de discussion avec les propriétaires concernés afin d'éviter le paiement d'indemnités.

**M. Jean-Jacques Reynaud** demande si tout ce qui est actuellement en zone à bâtir peut être construit et s'il y a des projets qui se développent.

**M. Gremaud** répond qu'effectivement, il y a du terrain réellement disponible et parcellé qui peut être vendu petit à petit. Il y a aussi de gros lopins de terre qui sont faits pour des projets conséquents et qui demandent que le promoteur réussisse un investissement lourd pour faire démarrer le projet. Des débuts de procédure ont parfois eu lieu il y a très longtemps, mais les projets peuvent démarrer à n'importe quel moment. Il y a aussi du terrain que l'on appelle thésaurisé, c'est typiquement la parcelle que l'on a achetée devant chez soi pour éviter que ce soit construit par quelqu'un d'autre et conserver un bon dégagement. Ces terrains ont peu de chance d'être construits. Il est vrai que l'entier de ces terrains pourrait être construit, mais cela dépend de l'intention des propriétaires.

**M. Georges Fragnière** demande si l'on peut connaître le nombre de m<sup>2</sup> par secteur : Gumefens, Le Bry, Avry-devant-Pont. **M. Gremaud** ne peut répondre à la question, il suppose néanmoins que la question sous-tend que dans le secteur du Bry il y a énormément plus de terrain constructible pour la résidence et que c'est une évidence. La Cité d'Ogoz représente 130.000 m<sup>2</sup> et le secteur en dessous de la Gîte, la Grange de Paille, près de 36.000 m<sup>2</sup>. Ce sont de grosses parcelles qui pèsent lourd dans les calculs du dimensionnement de la zone constructible.

**M. Georges Fragnière** demande s'il y a possibilité de discuter avec des propriétaires pour savoir ce qu'ils veulent faire avec le terrain à bâtir, notamment la Cité d'Ogoz, car il y a des jeunes qui aimeraient construire mais qui ne trouvent pas une parcelle à vendre. **M. Gremaud** répond qu'il a été demandé que cette situation soit traitée comme un cas spécial, ce qui a été refusé par le Canton. Il s'agit maintenant d'aller vers les promoteurs et de poser des délais stricts. **M. Fragnière** ajoute qu'il faudra faire attention, en cas d'opposition, à ce que les terrains ne deviennent pas des friches à faire «n'importe quoi». **M. Gremaud** répond que le Conseil a déjà pensé à trouver des accords avec les promoteurs, en prévoyant également des garanties financières de bonne fin.

**M. le Président** remercie **M. Gremaud** et invite **M. Marcel Schmutz** à transmettre une information.

**M. Schmutz** salue l'Assemblée et l'informe que conformément à l'article paru dans le journal communal, la piste forestière du Gibloux sera inaugurée le 21 mai à 10h00, à la cabane forestière de Gumefens par une visite en forêt. Il ajoute que M. Pascal Corminboeuf, Conseiller d'Etat et Directeur des forêts et de l'agriculture, nous fera l'honneur de sa présence.

Suite à une question posée lors de l'Assemblée du mois de décembre concernant Bluewin TV, **M. Jean-Claude Balmer** donne quelques chiffres de statistique émis en début d'année, à savoir que le taux de remplissage des armoires Bluewin TV se situe à env. 50%, ce qui représente, sur le territoire communal, environ 250 personnes raccordées. Il mentionne également qu'il est toujours possible de souscrire un abonnement et qu'avec les offres promotionnelles, cela en vaut la peine.

**M. le Président** invite l'Assemblée à passer aux divers.

**M. Jean-Pierre Fragnière** demande à connaître les motifs liés au licenciement de l'employé communal, et s'il y a eu des plaintes de citoyens comme quoi il ne faisait pas son travail.

**M. Jean-Claude Balmer** répond qu'il s'agit de M. Michel Pasquier et que le Conseil l'a rencontré début mars. C'est d'un commun accord qu'un terme a été mis à son contrat de travail. **M. Balmer** précise que l'on va rechercher quelqu'un pour le remplacer.

**M. Eric Sciboz** revient sur le point discuté lors de la précédente Assemblée, à savoir l'abaissement de la vitesse devant le tronçon de l'école du Bry, en raison des enfants de 4 ans et demi empruntant ce chemin et des véhicules roulant à trop grande vitesse. Il demande à ce que la vitesse maximale soit abaissée à 50 km/h et ajoute que les enfants doivent traverser la route cantonale pour se rendre à l'école.

**M. le Président** précise que le dossier est en consultation auprès du Service de la signalisation à Fribourg et qu'en raison de changement de personnel c'est une affaire qui traîne. Les résultats et le rapport devraient toutefois nous parvenir dans les prochains jours. Il indique que l'on a à différentes reprises entamé des démarches mais qu'il s'agit d'un problème récurrent, et qu'en raison de directives de la loi sur les routes, il n'a même pas été possible de faire abaisser la vitesse de 70 à 60 km/h.

**M. François Barras** ajoute avoir lu qu'il y a un projet de loi en cours, et que si un panneau d'entrée de village est posé, ce sera forcément limité à 50 km/h. Il faut patienter encore. **M. le Président** confirme que l'on suit l'affaire.

**M. Marcel Sottas** fait allusion à la question de M. Georges Fragnière concernant le manque récurrent de terrain à bâtir et demande si la Commune a envisagé l'acquisition et/ou l'échange de terrain. **M. Antoine Gremaud** précise qu'il n'y a pas de projet en cours, mais que par rapport à des terrains qui seraient menacés de retour en zone, il pourrait y avoir un moyen de pression en donnant un délai pour réaliser un terrain. Il pourrait y avoir un droit d'emption pour la Commune qui serait discuté avec le propriétaire du moment où le délai serait dépassé. A ce jour, il n'y a pas de tentative dans ce sens, du simple fait qu'il n'y aura pas d'ouverture de zone. **M. Sottas** ajoute qu'il serait souhaitable d'aller dans ce sens et de mettre un peu de pression. Vu que des propriétaires ne sont pas pressés, il est important de débloquer la situation, car certains jeunes vont acquérir ailleurs, ce qui est dommage. **M. Gremaud** répond que le Conseil communal prend note de sa remarque.

**M. Jean-Pierre Fragnière** aborde le sujet des économies d'énergie trouvant qu'il y a beaucoup trop de lumière la nuit, surtout le long de la route communale au Bry. **M. le Président** répond que la Commune avait envisagé de rentrer en matière avec un système d'économie d'énergie proposé par le Groupe E. Cette discussion demandait un investissement, et pour 2011, le Conseil a décidé de ne pas y donner suite. Il ajoute que certaines communes font déjà l'expérience du concept d'économie proposé par le Groupe E et que ce projet reste d'actualité.

Comme il n'y a plus de question, **M. le Président** mentionne qu'en cette fin de législature deux collègues ont décidé de ne pas renouveler leur mandat de conseiller. Il s'agit de **Mme Laurence Conus Castella** et de **M. Antoine Gremaud**. Il énumère brièvement les tâches accomplies par chacun et les remercie chaleureusement pour leur excellente collaboration au sein du Conseil communal, il ajoute avoir choisi cette Assemblée pour leur offrir un petit présent.

**M. le Président** présente **Mme Marie-Claire Fragnière** et **M. Yvan Maillard** qui ont accepté de rejoindre le Conseil communal, puis il remercie le personnel administratif, les collègues du conseil, et tout particulièrement les deux caissières qui ont élaboré les comptes 2010 présentés ce soir. Il profite de remercier les membres du Club des Dames qui vont servir le verre de l'amitié.

L'Assemblée est levée à 21h15.

Approuvé par le Conseil communal lors de sa séance du 2 mai 2011.

Au nom du Conseil communal

La secrétaire

  
Murielle Gilly



Le Syndic

  
Christophe Tornare

Approuvé par l'Assemblée communale du 15 juin 2011.

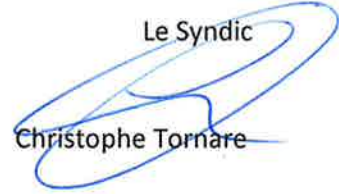
**Au nom du Conseil communal**

La secrétaire

  
Murielle Gilly



Le Syndic

  
Christophe Tornare